

# L'Église, un lieu de vie

## Saints et art sacré

Bernard XIBAUT



La question de la place des saints en art sacré est redoutable car il faut bien reconnaître que, dans le passé, les églises catholiques ont connu un développement quelque peu anarchique du culte des saints dans la liturgie. Au lendemain du concile Vatican II, deux initiatives ont été prises pour rappeler la priorité du culte rendu au Christ. D'une part, le calendrier liturgique universel a été épuré pour ne conserver que les saints principaux, renvoyant tous les autres au culte local. D'autre part, un certain nombre de statues ont été enlevées des églises : on les retrouve aujourd'hui dans les placards des sacristies ou les greniers des presbytères. Il arrive que l'on veuille réinstaller sur les autels certaines des œuvres redécouvertes. Ceci suppose un réel discernement, dans la mesure où beaucoup de ces statues sont des productions de série en plâtre sans aucune valeur artistique. Par ailleurs, les statues n'ont pas à être posées à même les autels, mais installées sur des supports indépendants d'eux.

Plus généralement, l'installation des statues dans les églises doit absolument respecter la règle de gradualité, qui donne priorité au Christ, puis à sa Mère, avant tous les autres saints. Autant il est impératif que figurent une représentation du Christ (pas forcément crucifié !) dans le chœur et une image de la Vierge Marie en un lieu très visible, autant rien n'oblige à installer des statues des saints dans le sanctuaire, à l'exception, bien sûr, du saint patron de l'église.

Plutôt que de favoriser la multiplication de représentations individuelles de saints, qui semblent ainsi isolés les uns des autres, on privilégiera, là où c'est possible, la représentation de « la foule immense que nul ne peut dénombrer » dont parle la lecture de la fête de la Toussaint. On y fera figurer, au premier plan, les apôtres, les prophètes, les patriarches... sans oublier les martyrs, les pasteurs, les vierges, les saints laïcs, en variant au maximum les époques... Il est très opportun de représenter ainsi « le ciel » pour manifester que nos célébrations de la terre sont à l'unisson de la louange céleste, comme le proclame la conclusion de nos préfaces.

Faut-il préciser qu'on s'abstiendra absolument de représenter des personnes vivantes ou récemment décédées, avant que ces dernières ne soient béatifiées ? La Commission d'art sacré a dû intervenir l'une ou l'autre fois à ce sujet à des époques récentes. La *vox populi* se trompe parfois dans la « canonisation subite » de personnages très médiatisés dont rien ne prouve que l'on proclamera effectivement un jour la sainteté.